

Le Conseil de l'UTR 67 a décidé d'identifier auprès de ses adhérents celles et ceux qui siègent aujourd'hui au CVS (conseil de la vie sociale) comme représentant des familles ou résidents dans les EHPAD. Si vous êtes dans cette instance, merci de nous transmettre vos coordonnées sur l'adresse de messagerie suivante:

basrhin@retraites.cfdt.fr

Le Conseil de la vie sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la résidence. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des personnes accueillies dans la Résidence.

Il convient aussi de souligner que le conseil de vie sociale est une instance collégiale qui doit impérativement fonctionner de manière démocratique.

Les représentants des usagers et des familles sont élus par vote à bulletin secret à la majorité des votants respectivement par l'ensemble des personnes accueillies ou prises en charge et par l'ensemble des représentants légaux des personnes majeures. Des suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
 - les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
 - l'animation de la vie institutionnelle de l'établissement,
 - les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants (gestionnaire, personnes accueillies, familles, personnel)
 - les projets de travaux et d'équipements,
 - la nature et le prix des services rendus par l'établissement,
 - l'affectation des locaux collectifs,
 - l'entretien des locaux,
 - la fermeture totale ou partielle de l'établissement,
 - les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le Conseil de la Vie Sociale doit être informé de la suite donnée aux avis et aux propositions qu'il a pu émettre.